

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 00002

Numéro SIREN : 581 780 020

Nom ou dénomination : GROUPE STECO-HSF

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2019 sous le numéro de dépôt 2244

« GROUPE STECO-HSF »  
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros  
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) - Rue François Hennebique  
581 780 020 RCS LA ROCHELLE

--

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf,  
Le dix-huit janvier,  
Au siège Social, à quatorze heures,

Les associés de la société « GROUPE STECO-HSF », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros, divisé en 6 294 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel BENOIST, Président.

Monsieur Jacky TIFFOUIN est désigné comme Secrétaire.

Le Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Michel APERCE, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 19 décembre 2018, est *présent*

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 5770 actions sur les 6 294 actions composant le capital social.

Précision étant faite que les 523 actions détenues par la société « GROUPE STECO-HSF » dans la société « GROUPE STECO-HSF » sont privées de droit de vote et ne sont pas comptabilisées dans le quorum ; seules 5 771 actions disposent en conséquence du droit de vote.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

---

**SIXIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT  
ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Lionel BENOIST vient à expiration ce jour, nomme en qualité de nouveau Président Monsieur Démosthène SIMONNEAU pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés tenue dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président ainsi nommé, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié.